



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY
60850

Courriel : mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr

Téléphone : 03 44 82 64 97

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/06/2021

Le onze juin deux mil vingt et un, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, LAMY, LIVET, LECLERCQ, DEGRAVE, TACK.
Mmes WIESNER, ALLART, DE ANGELIS

Absents excusés : Mr BEUCOUSIN qui donne tous pouvoirs à Mr LIVET pour voter en son nom.
Mme ALLART qui donne tous pouvoirs à Mr MOISAN pour voter en son nom.
Mr TACK qui donne tous pouvoirs à Mr LAMY pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Carla WIESNER.

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part au conseil des remerciements reçus à la suite des versements des subventions aux associations, des restaurants du cœur et à l'amicale des sapeurs-pompiers de la chapelle aux pots.

Monsieur le Maire précise que la présence du Maire, en tant qu'officier de police judiciaire sur la commune, peut être requise par des huissiers, notaires, géomètres et les gendarmes.

En l'occurrence, récemment, sa présence, et celle des gendarmes, a été requise pour s'assurer qu'une propriété était accessible. Cette opération n'a pris que quelques minutes tout étant dans l'ordre. Ces tâches ne sont jamais accomplies par le Maire et ses adjoints avec gaieté de cœur. Dura Lex, Sed Lex.

14 juillet : il n'y aura pas de repas au vu de la situation sanitaire. Néanmoins un apéritif sera offert aux participants de la cérémonie en extérieur si la météo le permet ou à l'intérieur de la salle des fêtes. Un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres à des fins d'organisation.

Travaux salle des fêtes : la commission de sécurité et d'accessibilité s'est réunie le 31 mai. La commune a reçu l'autorisation de rouvrir la salle des fêtes avec quelques modifications mineures à réaliser.

Affaire HENRIQUES :

Monsieur le Maire procède à la lecture du jugement rendu dans l'affaire.

Madame HENRIQUES a été reconnue coupable et condamnée à :

- 1000 euros d'amende délictuelle avec sursis.
- Démolition de la fosse septique et du chalet avec remise en état des lieux dans un délai de 6 mois à compter du caractère définitif de la décision sous astreinte de 20 euros par jour de retard pendant 03 mois
- 150 euros d'amende contraventionnelle

Nuisances sonores :

Les nuisances sonores sont de retour dans la rue principale avec l'arrivée des beaux jours. La gendarmerie a été prévenue, car les voisins ne peuvent pas dormir.

19 - 2021 – Délibération pour le secours d'urgence de XXXXXX.

Le CCAS s'est réuni le vendredi 7 mai 2021 afin de décider d'un secours d'urgence.

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir verser l'aide, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour valider la décision du CCAS.

Le Conseil municipal décide par 8 voix POUR et une abstention de valider la décision du CCAS.

20 - 2021 – Délibération pour la création d'un city stade.

Une réunion avec le conseiller technique du Département, Monsieur DZIEDZIC, a eu lieu le 31 mai 2021. L'avis technique du Département est positif pour créer un city stade sur le terrain de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal doit décider de l'emplacement du city stade.

L'emprise au sol sera de 19mx34m pour un city stade de 15mx30m.

Le Département a créé une subvention de 75 % dans le cadre du programme d'aides aux communes spécialement réservé au programme de construction de city stade.

Le taux de subvention, hors programme spécial, est normalement de 35 %.

Une lettre d'intention a été envoyée au Département le 1er juin afin de porter notre candidature pour obtenir cette subvention de 75 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser les travaux de construction d'un city stade sur le terrain de la salle des fêtes et de l'autoriser à demander la subvention de 75 % au Département.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Monsieur le Maire précise en avoir déjà parlé avec la Présidente du Conseil Départemental lors de l'inauguration de l'aire de jeux.

21 - 2021 – Délibération mise aux normes des abris de bus de la commune.

La compétence « TRANSPORT SCOLAIRE » a été transférée à la Région HAUTS DE FRANCE.

La Région est venue inspecter les différents abris de bus de la commune.

La commune a reçu une liste de travaux à effectuer obligatoirement avant la prochaine rentrée scolaire.

Si les travaux ne sont pas réalisés, le Région n'effectuera pas de ramassage scolaire sur le territoire de la commune.

Afin de réduire les coûts, une commande mutualisée est mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Le devis pour l'ensemble des abribus de la commune pour les panneaux et zigzags s'élève à 2318.36 €.

Ce devis ne comprend pas les stabilisations d'aire d'attente des abris de bus.

Le devis concernant l'aménagement d'aires d'attente au BUT DAVID s'élève à 5 928 €.

Celui concernant l'aménagement d'aires d'attente au MONT MARLET et au FIL s'élève à 7434.60 €.

La région donne une subvention de 80 %, mais à hauteur de 1000 € maximum par arrêt de bus. Ce n'est donc pas réellement une subvention de 80 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser les travaux de mise aux normes des abris de bus de la commune et de l'autoriser à demander la subvention de la Région.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

20 h : arrivée de Monsieur LIVET.

22 - 2021 – Délibération Travaux de voirie au MONTMARLET.

Mr DESCHAMPS du service ingénierie de la CCPB est venu faire le tour de la voirie du village afin de lister les voiries à refaire.

La commune lui a demandé une estimation du coût des travaux à effectuer route du MONT MARLET. Cette estimation comprend plusieurs options.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE de réaliser les travaux et de retenir l'option gravillonnage.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des subventions et à signer tous les documents s'y afférant.

Carrefour du BUT DAVID :

Monsieur DESCHAMPS doit revenir sur place pour chiffrer et prendre en compte les remarques faites par Monsieur LECLERCQ Frédéric lors de la dernière réunion.

Radars pédagogiques :

Madame Carla WIESNER a fait une première lecture des données extraites des radars pour la période du 15/02/21 au 28/05/21.

Les radars enregistrent les vitesses dans les deux sens.

Le radar coté SERIFONTAINE :

38 000 véhicules soit 370 véhicules par jour de moyenne.

85% des véhicules entrants roulent à 62 km et des véhicules sortants à 64 km.

Une baisse des vitesses est constatée entre 7h et 16h.

Le radar coté SAINT GERMER DE FLY :

50 000 véhicules soit 500 véhicules par jour de moyenne.

85% des véhicules entrants roulent à 55 km et des véhicules sortants à 58 km.

Lorsque nous aurons des données sur une période de 6 mois, le Conseil Départemental sera contacté afin de discuter des aménagements de sécurité possible à apporter à la RD 102.

Point ELECTIONS :

Suite à un désistement pour raison de santé, des créneaux horaires sont à pourvoir. Un appel à la population va être lancé.

Travaux en cours :

Le columbarium va être livré. Un problème de livraison est à prévoir, car la semi-remorque ne pourra pas aller jusqu'au cimetière. Le transporteur et la société GRANIMOND vont être recontactés cette semaine.

La pose du columbarium est prévue semaine 25.

Il faudra réfléchir, au chemin d'accès, au prix des cases et à rédiger un règlement (unité des plaques pour la couleur et les écritures).

Le panneau « cimetière » va être posé par l'agent technique.

La grille est à nettoyer et il faudrait penser à matérialiser des places de stationnement devant le cimetière.

Architecte :

Lors du rendez-vous du 10 juin, l'architecte est venu visiter les bâtiments afin de nous donner son avis et

une idée du coût des travaux proposés. : réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes, construction d'un local technique, éventuel agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes.

Il nous a conseillé de contacter l'ADTO pour monter les dossiers marché et subventions.

Ville à joie :

Le 28 juillet de 16 h à 21 h une animation intitulée « ville à joie » va être organisée sur le terrain de la salle des fêtes.

Cette animation va permettre de faire venir des services publics, artisans, associations afin de ramener de la vie dans le village.

Une lettre aux associations va être faite afin de leur proposer de faire une buvette, si les associations ne peuvent pas s'en occuper, un food-truck sera présent.

Une demande à Monsieur PERRESONI va être faite pour une animation musicale.

Le financement de ce dispositif est européen.

Questions diverses :

Monsieur LIVET fait part de l'intention du centre social rural d'organiser des activités pour les enfants le mercredi 7 juillet sur le terrain de la salle des fêtes.

Monsieur LIVET souhaite savoir si la commune utilise des pesticides, car il a vu l'agent technique en combinaison de protection. La commune n'utilise que des produits phytosanitaires autorisés. L'agent technique a fait une formation pour obtenir son habilitation. Le port de la combinaison et du masque à cartouches est obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
JF. MOISAN

